

# FACILITÉ DE L'INITIATIVE RÉGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE

## TERMES DE RÉFÉRENCE

Mobilisation d'un-e **expert-e individuel-le international-e**

Co-construction d'un référentiel de compétences des enseignants du secondaire

|                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pays</b>                                                                  | Mauritanie                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Domaine technique</b>                                                     | A. Appui à la mise en œuvre des activités de valorisation de la profession enseignante                                                                                                                                                |
| <b>Action</b>                                                                | A1. Mise en œuvre du référentiel de compétences des enseignants                                                                                                                                                                       |
| <b>Mission</b>                                                               | <b>Coconstruire un référentiel de compétences des enseignants du secondaire</b>                                                                                                                                                       |
| <b>Période</b>                                                               | Janvier-mai 2027                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Nombre de jours estimé</b>                                                | 30 jours                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Livrables principaux</b>                                                  | <u>Livrable 1</u> : Note de cadrage<br><u>Livrable 2</u> : Référentiel de compétences des enseignants du secondaire<br><u>Livrable 3</u> : Feuille de route pour la mise en œuvre du référentiel<br><u>Livrable 4</u> : Rapport final |
| <b>Indicateurs issus de la Politique enseignante de la Mauritanie (2023)</b> | Axe stratégique 1 : Améliorer la qualification des enseignants                                                                                                                                                                        |
| <b>Indicateurs issus de la Facilité</b>                                      | 1.1.5 Nombre d'interventions soutenues par l'AT traitant des conditions de travail et de l'attractivité de la profession enseignante                                                                                                  |
| <b>Partenaires de mise en œuvre</b>                                          | MERSE, DRH                                                                                                                                                                                                                            |

## 1. BACKGROUND

### 1.1. L'INITIATIVE RÉGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE (RTIA)

L'Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA), un programme financé par l'UE via la section Éducation (G3) de la DG INTPA, vise à améliorer les résultats d'apprentissage et le développement socio-émotionnel des enfants en Afrique, en ayant une population d'enseignants plus compétents, motivés et inclusifs dans l'éducation de base.

La RTIA cherchera particulièrement à atteindre les résultats suivants jusqu'en 2030 :

- Améliorer la gouvernance, la gestion et l'attractivité de la profession enseignante, ainsi que l'équilibre hommes-femmes, en privilégiant la numérisation et l'innovation.

- Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, notamment à travers l'éducation numérique, l'apprentissage entre pairs et la collaboration régionale.

Dans ce cadre, la Facilité de l'Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA) soutiendra les politiques enseignantes et contribuera à améliorer les systèmes de formation et de développement professionnel des enseignants en i) fournissant une assistance technique pour un renforcement des capacités au niveau national, ii) promouvant l'innovation et la mise à l'échelle de solutions d'enseignement efficaces ; iii) augmentant la production et l'utilisation de données et d'éléments probants, et en iv) promouvant l'utilisation de cadres régionaux, de pratiques fondées sur des éléments probants et d'un apprentissage conjoint au niveau régional.

La Facilité de l'Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA) atteindra les objectifs mentionnés ci-dessus par le biais de 3 types d'instruments ou "fenêtres" : i) une fenêtre visant à fournir une assistance technique sur la gouvernance, la formation et le développement professionnel des enseignants basée sur la demande des pays partenaires éligibles, ii) une fenêtre visant à tester et mettre à l'échelle des programmes efficaces pour la formation et le développement professionnel des enseignants, notamment dans les domaines thématiques du numérique, du genre, de l'environnement et de la pédagogie, y compris dans des contextes de crise, avec des réfugiés et des populations déplacées, iii) une fenêtre de recherche pour créer de nouvelles données et soutenir l'intégration de ces données dans le processus d'élaboration de politiques et la conception des programmes de formation et de développement professionnel des enseignants.

En plus de ces fenêtres, les activités de gestion des connaissances et de communication de la Facilité contribueront également au partage de connaissances, d'éléments probants et des meilleures pratiques liés aux résultats globaux de l'Initiative.

La Facilité est financée par l'Union Européenne et mise en œuvre par le partenariat formé par trois agences d'État membres : Expertise France pour la France, Enabel pour la Belgique, EDUFI pour la Finlande et ESTDEV pour l'Estonie. Expertise France a été désignée comme l'agence coordinatrice de ce partenariat.

| Facilité de l'Initiative régionale pour les enseignants en Afrique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dates de mise en œuvre</b>                                      | Février 2024 à janvier 2030                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Zone d'intervention</b>                                         | Pays d'Afrique sub-saharienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Domaines d'intervention</b>                                     | Gouvernance et gestion des enseignants ; formation et perfectionnement professionnel des enseignants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Partenaires de mise en œuvre</b>                                | Expertise France, Enabel, EDUFI, VVOB, APEFE, ESTDEV                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Budget</b>                                                      | 92 000 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objectifs</b>                                                   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Améliorer la gouvernance, la gestion, l'attractivité et l'équilibre hommes-femmes dans la profession enseignante, grâce à une numérisation et une innovation accrues</li> <li>2) Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, notamment à travers l'éducation numérique, l'apprentissage entre pairs et la collaboration régionale.</li> </ol> |

L'appel à expertise s'inscrit dans le cadre du fenêtre 1 relatif à la fourniture d'une assistance technique (AT) visant à soutenir les pays dans des domaines thématiques spécifiques liés à la politique et à la gouvernance des enseignants, ainsi qu'à la formation et au développement professionnel des enseignants.

## 1.2. DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA MAURITANIE

### DU PAP 1 MAURITANIE AU PAP 2

Le ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système de l'Enseignement mauritanien (MERSE) a envoyé une première requête d'assistance technique à la Facilité de la RTIA le 15 juillet 2024. Celle-ci a conduit au co-développement d'un plan d'action pays (PAP) mis en œuvre sur une période de 18 mois entre février 2025 et juillet 2026. Comme le stipulent les règles de la Facilité, la Mauritanie a pu envoyer une requête pour un second PAP, après que 75% des activités du PAP 1 ont été réalisées.

La deuxième requête envoyée par le MERSE le 30 mars 2026 s'inscrit dans la logique de la première, avec une composante de suivi de la mise en œuvre des outils et schémas codéveloppés pendant le PAP 1 visant à la valorisation de la profession enseignante. Un nouveau domaine d'intervention a été ajouté, en lien avec la mise en œuvre de la réforme éducative : le co-développement de contenus et parcours de formation pour renforcer les compétences numériques des enseignants d'informatique au niveau collège.

Ces deux domaines constituent les deux composantes du PAP 2 Mauritanie, codéveloppé par les équipes du MERSE et de la Facilité, lors d'une mission à Nouakchott en avril 2026.

### POLITIQUES ET RÉFORMES ÉDUCATIVES EN MAURITANIE

La République Islamique de Mauritanie a engagé, en 2022, une réforme de son système éducatif actée par la Loi d'Orientation (Loi n°2022- 023/PR/portant loi d'orientation du système éducatif national). Le plan sectoriel 2023-2030 (PNDSE III) et le Pacte de Partenariat GPE (2024) visent à opérationnaliser cette réforme et à répondre aux défis majeurs et persistants en matière de qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

Ainsi, on estime à 30% la proportion d'enfants de 6 à 15 ans non scolarisés. Moins d'un élève sur deux qui s'inscrit en première année du fondamental parvient à achever ce cycle sans redoubler et environ un sur quatre poursuivra ses études au collège. Seuls 35 % des élèves de 4ème année primaire sont capables de lire une phrase simple en arabe et seulement 11 % comprennent ce qu'ils lisent. Seuls 7 % parviennent à en faire une multiplication à 1 chiffre (PNDSE III).

Le faible niveau des enseignants et la faible attractivité du métier ayant été identifiés comme une cause de blocage à une éducation de qualité, la réforme a pour objectif général de « renforcer les qualifications et les compétences des enseignants au service d'un système éducatif mauritanien performant et équitable en faveur des apprentissages de tous les élèves. »

Les axes stratégiques sont au nombre de trois :

| Axes stratégiques du PNDSE III                           |                                                                                      |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe 1. L'amélioration des qualifications des enseignants | Rendre le métier d'enseignant plus attractif pour améliorer le vivier initial        |
|                                                          | Renforcer la qualité de la formation initiale en complétant les initiatives en cours |

|                                                                                                        |                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                        | Mettre en place un dispositif de formation continue moderne, efficace et efficient                                                                                                     |
| <b>Axe 2. Le renforcement des compétences des enseignants en faveur d'apprentissages de qualité</b>    | Renforcer l'encadrement de proximité                                                                                                                                                   |
|                                                                                                        | Promouvoir le numérique en appui à l'auto-formation des enseignants et à la collaboration entre pairs                                                                                  |
|                                                                                                        | Préparer les enseignants à la remédiation et à la prévention du décrochage scolaire.                                                                                                   |
| <b>Axe 3. La transformation des conditions et de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage</b> | Renforcer les structures éducatives déconcentrées dans leur rôle de pilotage et de gestion pour assurer un environnement et des conditions optimales d'enseignement et d'apprentissage |
|                                                                                                        | Renforcer la capacité de gestion au niveau des établissements scolaires avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes.                                                        |

En parallèle, l'institutionnalisation de l'auto-formation est accompagnée d'une valorisation de carrière.

Le PAP 1 Mauritanie, conjointement élaboré et mis en œuvre par le MERSE et la RTIA, a contribué aux priorités de la réforme, concrètement à « Rendre le métier d'enseignant plus attractif » (VAE, référentiel de compétences, code de déontologie), « Mettre en place un dispositif de formation continue moderne, efficace et efficient » (schéma directeur de la formation continue) et « Renforcer l'encadrement de proximité » (formation des inspecteurs).

Le PAP 2 poursuivra dans la même lignée, avec, en plus des activités visant à contribuer à « Promouvoir le numérique en appui à l'auto-formation des enseignants et à la collaboration entre pairs » et, plus largement, à favoriser une montée en compétences numériques des enseignants au collège, en commençant par les enseignants d'informatique.

### 1.3. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PAP 2

Comme indiqué plus haut, le PAP 2 Mauritanie s'inscrit dans la lignée du PAP 1 (domaine d'expertise A) et intègre une nouvelle dimension d'assistance technique pour le développement professionnel des enseignants en informatique (domaine d'expertise B).

#### DOMAINE D'EXPERTISE A

Ainsi, en termes de gouvernance enseignante, le premier domaine technique du PAP 2 s'attache à l'opérationnalisation de chaque composante du PAP 1 :

- À la suite du co-développement du référentiel de compétences des enseignants du primaire, une assistance technique va appuyer le développement d'une stratégie de dissémination, l'analyse des programmes de formation initiale des enseignants dans la perspective de leur alignement avec le référentiel de compétences, et un module de formation hybride pour les inspecteurs (travail commencé pendant le PAP 1) sur le référentiel de compétences. Ce renforcement des capacités des inspecteurs se poursuivra avec le développement de contenus de formation et d'outils pour la mise en place d'activités concrètes d'appui de proximité et de développement des compétences des enseignants. Afin d'optimiser l'impact et la cohérence de cet accompagnement de proximité, les rôles et responsabilités des différents acteurs de l'accompagnement (IC, IDEN, directeurs d'écoles, conseillers) seront définis et clarifiés. Des modules de formation sur le référentiel de compétences et l'accompagnement des

enseignants seront codéveloppés (en fonction des rôles et responsabilités identifiés) et seront mis en ligne sur la plateforme Tanwir.

- Le MERSE a également souhaité un soutien technique pour le co-développement d'un référentiel de compétences des enseignants du secondaire, en ligne avec celui du primaire.
- Pour opérationnaliser le Code de déontologie de la profession enseignante codéveloppé pendant le PAP 1, une assistance technique appuiera le co-développement d'un module de formation des inspecteurs et d'une stratégie de dissémination et d'appropriation, dont l'objectif principal sera de faire « vivre » le Code de déontologie dans les établissements scolaires et les pratiques enseignantes.
- Le Schéma directeur de la formation continue des enseignants ayant été validé par Madame la ministre, les activités du PAP 2 vont s'attacher à accompagner son opérationnalisation à travers le co-développement d'outils harmonisés et d'une stratégie de dissémination
- Une assistance technique appuiera une expérimentation pilote de la mise en œuvre du référentiel de compétences des enseignants du primaire, du code de déontologie et du schéma directeur de la formation continue ; cette expérimentation aura lieu sur une année scolaire, dans deux ou trois régions identifiées par le MERSE. Cette expérimentation devrait aboutir à une stratégie de mise à l'échelle du pilote, ainsi qu'à un module de formation de formateurs à destination des 5 ENI, visant 3 objectifs : l'appropriation du référentiel par tous les formateurs, l'enseignement du référentiel aux élèves-maîtres et l'alignement du programme de formation initiale sur le référentiel.
- À la suite de l'étude de faisabilité d'un système de VAE (validation des acquis de l'expérience) validée par le MERSE et la Fonction Publique, l'AT va codévelopper une note juridique sur la méthodologie de mise en œuvre, à intégrer dans le décret à paraître.

Au niveau du MERSE, l'opérationnalisation du référentiel de compétences, du code de déontologie et de la VAE est chapeautée par le DRH et ses services. L'opérationnalisation du schéma directeur de la formation continue a un double portage : les RH pour la partie administrative et l'inspection générale pour la partie pédagogique.

## **DOMAINE D'EXPERTISE B**

Le deuxième domaine d'expertise du PAP 2 s'inscrit dans le domaine de la formation continue des enseignants. Les matières « technologie et informatique » ont été introduites en 2025 au collège. La Mauritanie n'a pas d'enseignants spécialisés en informatique et a donc choisi des enseignants de mathématiques et de matières scientifiques pour cet enseignement. Les activités de cette composante du PAP 2 visent à renforcer les compétences numériques des enseignants d'informatique, à travers des modules de formation à distance sur la plateforme TANWIR. Cette expérience servira de pilote pour une stratégie à long terme de renforcement des compétences numériques dans le corps enseignant dans son ensemble. Une assistance technique explorera une approche permettant de créer un module d'autoévaluation pour les enseignants, qui renverra ensuite sur des parcours de formation adaptés. Enfin, pour ancrer cette approche dans la réalité des classes, un état des lieux de l'enseignement informatique au collège permettra d'identifier et de regrouper dans un référentiel les compétences numériques nécessaires.

## COHÉRENCE ENTRE LES DEUX DOMAINES

Les deux domaines du PAP 2, bien que non reliés entre eux, répondent aux priorités de la réforme éducative mauritanienne. Les activités permettront de renforcer et pérenniser les réalisations du PAP 1 et d'entamer un processus de renforcement des compétences numériques des enseignants permettant une professionnalisation accrue du corps enseignant.

Ainsi, de manière synthétique, le PAP 2 pour la Mauritanie est structuré comme suit :

| Domaines                                                                                      | Actions                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>A. Appui à la mise en œuvre des activités de valorisation de la profession enseignante</b> | A1. Mise en œuvre du référentiel de compétences des enseignants           |
|                                                                                               | A2. Dissémination du Code de déontologie de la profession enseignante     |
|                                                                                               | A3. Mise en œuvre du Schéma directeur de la formation continue            |
|                                                                                               | A4. Expérimentation pilote du référentiel, du code et du schéma directeur |
|                                                                                               | A5. Opérationnalisation de la VAE                                         |
| <b>B. Renforcement des compétences numériques des enseignants d'informatique du collège</b>   | B1. Etude préalable (formation continue, curricula et compétences)        |
|                                                                                               | B2. Développement et mise en ligne de parcours de formation               |
|                                                                                               | B3. Evaluation et suivi du renforcement des compétences numériques        |

## 2. DESCRIPTION DE LA MISSION

### 2.1. OBJET DES PRESENTS TERMES DE REFERENCE

**Les présents TDR visent à recruter un ou une experte individuelle internationale pour appuyer le MERSE dans le co-développement d'un référentiel de compétences des enseignants du secondaire. Les présents TDR couvrent donc l'activité 07 de l'action A1.**

Pendant le PAP 1, la RTIA a appuyé la stratégie du MERSE visant à revaloriser la profession enseignante par le co-développement du référentiel de compétences des enseignants du primaire. Pour le PAP 2, le MERSE a souhaité une assistance technique pour le co-développement d'un référentiel de compétences pour les enseignants du secondaire, avec le même objectif : définir un **socle de compétences**, afin de structurer et formaliser les compétences attendues d'un enseignant du secondaire, en **précisant les savoirs, savoir-faire et savoir-être essentiels à l'exercice de leur métier**.

Ce référentiel s'appuiera sur le modèle co-développé pour les enseignants du primaire, afin de garantir une cohérence dans les outils et les approches. Il devra répondre à plusieurs objectifs :

- Clarifier le rôle, les missions et ce qui constitue le professionnalisme de l'enseignant
- Orienter l'identification des besoins en formation des enseignants
- Fournir des descripteurs explicites des attendus en termes de performances et d'actualisation des compétences souhaitées pour mieux évaluer et accompagner les enseignants
- Permettre de définir le profil et les qualifications attendues des enseignants pour le recrutement et l'évolution de carrière.

| Domaines                                                                                      | Actions                                                                | Activités                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A. Appui à la mise en œuvre des activités de valorisation de la profession enseignante</b> | <b>A1. Mise en œuvre du référentiel de compétences des enseignants</b> | 01 Elaboration d'une stratégie de dissémination du référentiel de compétences primaire                         |
|                                                                                               |                                                                        | 02 Accompagnement de l'analyse des programmes de formation initiale primaire                                   |
|                                                                                               |                                                                        | 03 Révision du module de formation des inspecteurs sur le référentiel de compétences primaire                  |
|                                                                                               |                                                                        | 04 Elaboration d'un module de formation des inspecteurs sur leur mission d'appui de proximité                  |
|                                                                                               |                                                                        | 05 Développement d'une matrice de répartition des rôles dans l'encadrement et l'accompagnement de proximité    |
|                                                                                               |                                                                        | 06 Elaboration de modules de formation sur le référentiel et sur l'accompagnement de la compétence enseignante |
|                                                                                               |                                                                        | <b>07 Co-construction d'un référentiel de compétence des enseignants du secondaire (présente mission)</b>      |

## 2.2. PARTIES PRENANTES

Au niveau du MERSE, le point focal du PAP est la DRH.

L'expert veillera à impliquer tous les services et les directions concernées, notamment la Direction de l'Enseignement Secondaire, l'Inspection Générale, la cellule nationale d'évaluation et l'ENS.

Pour garantir la pertinence du référentiel, il sera essentiel d'impliquer les acteurs éducatifs concernés, tels que les enseignants, les directeurs d'établissements, les conseillers pédagogiques, les inspecteurs et les formateurs

Enfin les partenaires techniques et financiers (PTF) et la DUE de Nouakchott seront consultés afin de capitaliser sur les dispositifs déjà mis en place et garantir la cohérence des actions.

## 2.3. APPROCHE GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE

L'approche générale et la méthodologie décrites ci-dessous sont indicatives et non-exclusives. L'expert-e devra développer la méthodologie qu'il/elle entend employer dans son dossier de candidature.

L'expert-e travaillera en étroite collaboration avec la DRH et les directions et services concernés du MERSE. Il/elle devra également consulter les expert-e-s en charge de l'opérationnalisation du référentiel de compétences des enseignants du primaire et du schéma directeur de la formation continue, afin de s'appuyer sur le travail réalisé et en cours.

Une première réunion de cadrage aura lieu avec la DRH et l'expert-e pour s'accorder sur la planification des consultations et des livrables.

L'experte- recruté-e devra donc :

- Etudier les principaux documents politiques du système éducatif djiboutien (notamment le pacte de partenariat, le schéma directeur de la formation continue, la stratégie nationale sur l'éducation des filles etc.)

- Prendre connaissance des rapports et livrables développés pendant le PAP 1, notamment ceux relatifs au co-développement du référentiel des enseignants du primaire
- Participer à la réunion de cadrage mentionnée avec les points focaux du MERSE et de la Facilité. À la suite de cette réunion, l'expert-e proposera une note succincte décrivant le travail à effectuer, y compris la méthodologie et un calendrier actualisé.
- Echanger avec les expert-e-s en charge de l'opérationnalisation du référentiel de compétences des enseignants du primaire et du schéma directeur de la formation continue
- Organiser des réunions de travail et consultations régulières avec les représentants des services pertinents
- Prendre attache avec la DUE et les PTF pour échanger sur les progrès de mise en œuvre et rechercher les synergies avec les autres programmes existants.

Tout au long de la réalisation de l'activité « Co-développement du référentiel de compétences des enseignants du secondaire », il est attendu que l'expert-e ait des points techniques réguliers avec l'équipe de la Facilité.

## 2.4. LIVRABLES

|           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Livable 1 | <p><b>Note de cadrage</b> (rapport de démarrage)</p> <p><i>Elle reprend, à la suite de la 1<sup>ère</sup> réunion de cadrage, la méthodologie qui sera adoptée, le périmètre, les objectifs et résultats attendus, les livrables et le calendrier de mise en œuvre proposé avec une cartographie des entités à consulter, et les risques et contraintes éventuelles (2-3 pages).</i></p> |
| Livable 2 | <p><b>Référentiel de compétences des enseignants du secondaire</b></p> <p><i>Celui du primaire a été codéveloppé pendant le PAP 1. Ce référentiel de compétences des enseignants du secondaire reprendra le même format, certaines compétences communes et sera le résultat d'un exercice de co-développement avec un groupe de techniciens du secondaire.</i></p>                       |
| Livable 3 | <p><b>Feuille de route sur la mise en œuvre du nouveau référentiel</b></p> <p><i>La feuille de route proposera des axes, un phasage et un schéma directeur de mise en œuvre pour une adoption progressive, partagée et effective du référentiel de compétences professionnelles des enseignants du secondaire.</i></p>                                                                   |
| Livable 4 | <p><b>Rapport de fin de mission</b></p> <p><i>Il résume le processus suivi, les leçons apprises et les résultats obtenus.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                        |



## **2.5. ROLES ET RESPONSABILITÉS**

### **LE MINISTERE**

Le MERSE sera responsable de :

- Fournir la documentation
- Faciliter les réunions avec les parties prenantes concernées
- Organiser les ateliers et sessions de travail et fournir un espace de travail
- Commenter et approuver les livrables
- Partager les livrables avec les principales parties prenantes
- S'assurer de l'appropriation des livrables par la partie nationale et la mise en œuvre des prochaines étapes

### **LA FACILITE DE LA RTIA**

La Facilité sera responsable de :

- Contracter et faciliter l'intégration du consultant en fournissant tous les documents et ressources disponibles
- Suivre le travail du consultant du début de la mission jusqu'à la clôture
- Agir en tant que personne-ressource principale pour le consultant
- Assurer le contrôle de la qualité des livrables en collaboration avec le point focal du Ministère pour cette consultation
- Contribuer à la gestion des connaissances internes et externes
- Collecter les retours et commentaires des parties prenantes et valider les livrables par toutes les parties
- Évaluer la performance globale du consultant pour ce mandat

### **L'EXPERT**

L'expert aura à :

- Examiner et commenter ces Termes de Référence (TdR)
- S'assurer que tous les livrables sont conformes aux directives formulées lors de la réunion de cadrage de la mission, conformément au calendrier convenu
- Collaborer étroitement avec les expert-e-s en charge de l'opérationnalisation du schéma directeur de la formation continue et du code d'éthique et de déontologie
- Mettre en œuvre toutes les étapes de la méthodologie validée
- Compiler et soumettre le rapport final
- Répondre aux exigences du suivi-évaluation et assurance qualité en ce qui concerne la collecte des données relatives à la méthodologie et aux livrables produits (feedback de l'expert, évaluation des participants et feedback de l'équipe technique au sein du ministère).
- S'assurer que les parties prenantes sont consultées tout au long de la mission
- Organiser/ coorganiser les consultations avec les partenaires techniques et financiers et les parties prenantes nationales travaillant dans le secteur de l'éducation
- Se comporter avec les plus hauts niveaux d'intégrité personnelle et s'engager à respecter les normes de bonne conduite requises
- Informer immédiatement la Facilité de l'Initiative Régionale des Enseignants de toute difficulté dans la mise en œuvre de la mission

- Soumettre les données relatives aux prestations contractuelles, notamment en collectant les feuilles de présence, en participant à l'enquête de satisfaction des consultants et en partageant les informations issues de l'enquête de satisfaction des participants au RTIA

## 2.6. CALENDRIER

Le nombre total de jours pour cette consultance est de 30 jours, sur la période de janvier à mai 2027.

| Actions | Activités                                                                                                       | Livrables           | Calendrier estimatif           |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| A1.     | 01 Elaboration d'une stratégie de dissémination du référentiel de compétences primaire                          |                     | Octobre 2026 à avril 2027      |
|         | 02 Accompagnement de l'analyse des programmes de formation initiale primaire                                    |                     |                                |
|         | 03 Révision du module de formation des inspecteurs sur le référentiel de compétences primaire                   |                     |                                |
|         | 04 Elaboration d'un module de formation des inspecteurs sur leur mission d'appui de proximité                   |                     |                                |
|         | 05 Développement d'une matrice de répartition des rôles dans l'encadrement et l'accompagnement de proximité     |                     |                                |
|         | 06 Elaboration de modules de formation sur le référentiel et sur l'accompagnement de la compétence enseignante  |                     |                                |
|         | <b>07 Co-construction du référentiel de compétences des enseignants du secondaire (<i>présente mission</i>)</b> | Livrable 1          | Janvier 2027                   |
|         |                                                                                                                 | Livrables 2, 3 et 4 | Mai 2027                       |
| A4.     | 01 Identification des 24 inspecteurs ( <i>en dehors de la présente mission</i> )                                |                     | Septembre 2026 à décembre 2027 |
|         | 02 Expérimentation pilote                                                                                       |                     |                                |
|         | 03 Stratégie de mise à l'échelle                                                                                |                     |                                |
|         | 04 Elaboration d'un module de formation pour l'ENI sur le référentiel                                           |                     |                                |

Le calendrier à mener pour la mise en œuvre de cette activité est donnée avec les autres actions du PAP, pour une meilleure appropriation par le candidat de la logique du déroulé de la prestation. Cependant, l'expert-e n'est mobilisée que pour la mise en œuvre de l'activités 07 de l'action A1.

## 3. PROFILS DE L'EXPERT-E

L'expert-e ne peut être membre de la fonction publique, sauf s'il ou elle se trouve régulièrement placé-e en disponibilité ou en détachement au moment de leur mission. Dans ce cas, un justificatif émanant de son administration d'origine devra être joint au dossier de candidature. L'expert-e ne peut avoir participé à l'élaboration du PAP.

| Critère                               | Expert-e                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Qualification académique              | Master en sciences de l'éducation ou dans toute autre discipline pertinente (niveau Master minimum)                                                                                                                                          |
| Expérience professionnelle générale   | Au moins 10 ans d'expérience professionnelle en tant qu'ingénieur pédagogique, formateur de formateurs ou inspecteur pédagogique                                                                                                             |
| Expérience professionnelle spécifique | Expérience avérée en formation des enseignants et dans le développement de programmes de formation initiale et continue, en particulier pour le niveau secondaire.                                                                           |
|                                       | Capacité à formuler des recommandations pour intégrer des dimensions transversales telles que le genre, le digital, et l'environnement.                                                                                                      |
|                                       | Connaissance approfondie des standards internationaux, notamment les normes de l'UNESCO concernant les compétences des enseignants, et familiarité avec les pratiques pédagogiques mondiales en matière d'éducation inclusive et de qualité. |
|                                       | Plusieurs expériences de travail en Afrique de l'Ouest ou dans des contextes similaires à la Mauritanie, notamment avec des systèmes éducatifs diversifiés et confrontés à des défis géographiques, sociaux et culturels.                    |
|                                       | Maîtrise des méthodes participatives, en particulier dans des contextes multi-acteurs, et capacité à animer des ateliers participatifs à différents niveaux (formateurs, enseignants, inspecteurs, autorités éducatives).                    |
| Compétences linguistiques             | Excellentes compétences écrites et orales en français requises                                                                                                                                                                               |
| Autres connaissances et compétences   | Excellentes compétences en analyse et en synthèse, et capacité à animer des ateliers ou des séminaires.                                                                                                                                      |
|                                       | Intégrité personnelle de haut niveau et engagement à respecter les normes de conduite requises                                                                                                                                               |
|                                       | Capacité d'écoute et de diplomatie                                                                                                                                                                                                           |
| Atouts                                | Connaissance du contexte éducatif en Mauritanie                                                                                                                                                                                              |
|                                       | Expériences professionnelles passées en Mauritanie                                                                                                                                                                                           |

## 4. SOUMISSION DE LA CANDIDATURE

### 4.1. DOCUMENTS À PRÉSENTER

1. **Un CV** au format [Europass Template](#) ;
2. **Une offre technique**, de 15 pages maximum sans les annexes ;
3. Si possible, **un échantillon de travaux précédents similaires** à la mission ci-dessus (1 à 3 échantillons de travaux ; des extraits de livrables complets sont acceptés). Dans chaque cas, vous devez spécifier votre rôle (auteur principal, contributions majeures, contributions mineures, etc.).

Il n'est demandé de présenter ni de Lettre de motivation ni d'Offre financière.

### 4.2. COMMENT POSTULER

À travers [la plateforme d'Expertise France](#).

### 4.3. POINTS IMPORTANTS

1. Même si votre candidature est soumise personnellement, veuillez noter que **le contrat sera signé entre Expertise France et une Société** (soit une entreprise unipersonnelle soit une société de portage). Avant la signature du contrat, cette Société devra fournir à Expertise France les documents administratifs, tel que notamment une preuve d'enregistrement et une attestation fiscale et sociale.
2. Le taux journalier applicable sera conforme à la **grille d'honoraires en vigueur** de la Facilité. Il dépendra du statut de l'expert et de son expérience.
3. **La sélection sera fondée sur l'évaluation du CV et de l'offre technique**. La RTIA a la faculté de rejeter les candidatures ne respectant pas les conditions de candidature citées ci-dessus.
4. Au sein de la Facilité de la RTIA, nous valorisons tous les experts en tant qu'individus uniques et nous accueillons la diversité des expériences qu'ils apportent à la Facilité. À ce titre, nous avons **une politique stricte de non-discrimination**. Nous croyons que chacun doit être traité de manière égale, indépendamment de la race, du sexe, de l'identification de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de la langue maternelle, de la religion, de l'âge, du handicap, de l'état civil, de la citoyenneté, des informations génétiques, de la grossesse ou de toute autre caractéristique protégée par la loi. Si vous estimez avoir été victime de discrimination, veuillez en informer l'équipe RTIA dès que possible. Chaque plainte fera l'objet d'une enquête appropriée.